

Bois naturel laissé grisant



Bois naturel huilé



Bois ocre rouge



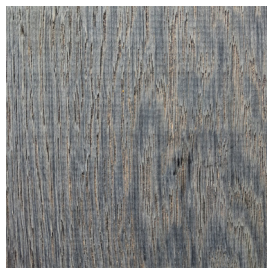
Bois chaulé



Bois naturel huilé



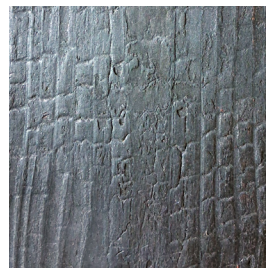
Bois naturel laissé grisant



Bois naturel chaulé



Bois naturel brûlé



Bois naturel ocre rouge



Bois peint RAL 1001



Bois peint RAL 1019



Bois peint RAL 7034



Bois peint



Bois brûlé

Le principe de bardage est à apprécier au cas par cas selon son contexte architectural, urbain et paysager.

De manière générale, le bardage doit être en bois naturel et posé à lames verticales à claire-voie ou à couvre-joint. Les matériaux synthétiques sont proscrits.

- Le bois pourra être laissé naturel, huilé, pré grisé, chaulé ou en bois brûlé. Cette disposition est à privilégier dans une dominante végétale ;
- Les bardages ocre rouge devront être étudiés au cas par cas ;
- Les bardages peints (RAL 1001 - 1019 et 7034) devront être légèrement plus foncés que l'environnement dans lequel ils s'inscrivent.

⚠ Les teintes des pastilles sont indicatives et peuvent varier en fonction des paramètres des écrans et des impressions.